



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 2 septembre 2020

PV 2-2020

1. ACCUEIL, CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h30, le Président, M. Hervé Bandini, ouvre cette séance, en saluant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité ainsi que la presse et le public. Il excuse l'absence de Mme Regula Heck-Tobler, secrétaire, en congé maladie, et souhaite la bienvenue à Mme Noémie Girard, secrétaire suppléante.

Au préalable, M. Hervé Bandini passe la parole à M. le Syndic Olivier Duperrut. C'est avec une grande émotion que celui-ci demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire de M. Daniel Carrard, estimé employé communal retraité, fidèle durant 18 ans, disparu brutalement le 7 août dernier.

Quorum

37 membres présents, 7 membres absents excusés, 1 membre absent non excusé.

Ordre du jour et documents

La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 13 août 2020. Dans les documents figuraient les objets à traiter et le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020, ainsi que l'invitation préliminaire à la présentation des CFF : « Vufflens-la-Ville, création d'une nouvelle diagonale et réfection de ponts sur la Venoge ».

L'Ordre du jour a été accepté à l'unanimité et est suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} juillet 2020 suscite les deux modifications suivantes :

- M. Michel Equey demande à ce que soit corrigé, dans son intervention concernant l'installation d'une piste cyclable, « APE » par « ATE » - Association transports et environnement (p. 16).
- M. E. Maeder, Conseiller municipal, fait également corriger « chemin en F » par « chemin en AF » au sujet de la rénovation du chemin en direction de Bussigny, parallèle à celui des Bois (p. 16).

Avec ces modifications, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020 est accepté à une très large majorité des voix, moins 2 abstentions.

Le Président réitère ses remerciements à Mme Fabienne Gheza.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Hervé Bandini annonce que les membres du Bureau se sont réunis le 15 juillet dernier afin de traiter les points suivants :

- Concernant le nombre de conseillers-ères pour la prochaine législature, les membres du Bureau ont décidé à l'unanimité de maintenir le statu quo.
- C'est Mme Stéphanie Reda, Vice-présidente, qui présidera le Bureau lors du scrutin du 27 septembre prochain.
- Au sujet du renouvellement des autorités communales, le dépôt des listes pour le Conseil communal fixé au 18 janvier 2021. Il faut garder cette échéance en mémoire !

- L'impulsion est donnée pour le projet « Extranet » : les premières démarches ont été entreprises par la Municipalité, l'objectif étant que cette plateforme soit opérationnelle pour la prochaine législature.
- Le repas de fin d'année après la dernière séance du Conseil ainsi que la sortie « spéciale » de fin de législature prévue au printemps 2021 auront lieu, sous réserve des dispositions sanitaires liées à la Covid19.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Olivier Duperrut, Syndic

Personnel communal

Au terme de ses trois mois d'essai, M. Patrice Panchaud a été formellement engagé au sein de la Commune en qualité d'employé communal et donne entière satisfaction à la Municipalité.

Administration communale

Depuis la réouverture en juin, il y a eu une baisse de fréquentation et notamment le mardi en fin de journée. De ce fait, la Municipalité a décidé de fermer, jusqu'à la fin de l'année, le bureau communal à 18h au lieu de 19h. Toutefois et sur demande préalable, vous pouvez toujours être reçu en dehors des heures officielles d'ouverture.

Projet d'Extranet

Pour faire suite à la demande du bureau du Conseil, nous étudions la possibilité de créer un Extranet pour les membres du Conseil communal en collaboration avec votre Bureau. Une offre a été demandée à Inetis, société qui s'occupe de la gestion de notre site internet.

Déprédations

A ce jour, le Tribunal des mineurs n'a pas encore rendu son jugement concernant les plaintes déposées par la Municipalité ni sur l'indemnité demandée. Cependant, la Municipalité a fait repeindre les murs sur lesquels les tags avaient été effectués.

Bâtiments

Dans le nouveau collège et sur demande des enseignantes, une petite cuisine a été aménagée dans la salle des maîtres, qui a remplacé l'ancienne devenue obsolète.

Au départ de M. Chopard lequel occupait l'appartement de fonction qui avait été entièrement rénové, la Municipalité a pu le relouer à un tiers dès le 1^{er} avril 2020.

Après plusieurs discussions avec l'entreprise, il a été décidé que la piste de tartan serait refaite durant les vacances d'automne, entièrement à charge de ladite entreprise.

Parcelle communale 930 – DDP

La Municipalité a donné son accord à ce que l'entreprise Demaurex SA achète un droit de bâtir de 1900 m³ au propriétaire de la parcelle voisine. Une mention sera inscrite au Registre foncier.

D'autre part et au vu du contexte particulier lié au COVID-19, l'échéance prévue dans l'acte notarié n'a pas pu être tenue. De ce fait, la Municipalité a prolongé le délai au 30 septembre 2020 pour déposer une demande de permis de construire conforme aux règlements en vigueur.

Remerciements

Lors du dernier Conseil et durant la discussion relative à la réfection de la place de jeux scolaire, il y a eu une proposition du Conseiller communal M. Fabre de repeindre les marelles, ce qui a été réalisé cet été.

Nous remercions vivement MM. Sébastien Fabre, Raymond Lambelet et Eric Maeder pour leur fibre artistique et leur investissement et nous avons plaisir à vous montrer le résultat fort satisfaisant (photo à l'appui) !

Il est à relever que la Municipalité a reçu un mot de remerciements des enseignantes qui sont ravies du résultat.

M. Olivier Berthoud

Vandalisme – Impact financier supplémentaire

La Municipalité vous informe régulièrement sur les cas de vandalisme et leurs conséquences financières. En voici une autre : suite au nombre important de cas, notre assurance, la Vaudoise Assurance, a augmenté la franchise de notre contrat.

Zone industrielle de la Plaine

Le plan partiel d'affectation de 1997 prévoit diverses mesures de compensation écologique. Elles ont été réalisées au fil du temps, et comprennent notamment un étang et une friche ; ces biotopes accueillent une faune particulière et une flore remarquable.

Un panneau de présentation établi par le bureau Ecoscan et financé par le SEVA (Syndicat d'entretien de la Zone) sera posé sur un terrain sis sur notre Commune.

M. Eric Maeder

Défibrillateur et cours BLS

La Municipalité a décidé de maintenir sa décision du mois de décembre 2019 à propos des cours BLS soit le financement de 50% des cours de formation et de mise à niveau.

A cet effet, un montant sera mis au budget chaque année. Il est prévu en 2021 d'organiser un cours de formation pour 6 à 8 personnes, pour autant qu'il y ait assez de participants. Quant au 1^{er} cours de mise à niveau, il a été repoussé en 2022 par l'application First Reponders.

Travaux dans le préau scolaire

Les travaux pour remplacer la place de jeux suite à votre approbation lors du dernier Conseil communal du 1^{er} juillet dernier, sont terminés. Ils font la joie des enfants qui apprécient fortement les nouveaux jeux.

Il ne reste plus que l'engazonnement qui va être prochainement effectué.

Mise en passe – badge

La Municipalité a décidé de procéder à la mise en badge d'une partie des bâtiments communaux et d'abandonner le système des clefs. Cette décision a été prévue dans le budget 2020.

De ce fait, cet été, le système a été changé à l'église, à la Maison de commune ainsi qu'à la salle de sport.

Patrouilleurs scolaires

A ce jour, nous avons une patrouilleuse scolaire attirée, mais seulement deux remplaçantes dûment formées. Malgré plusieurs articles dans le BIOV et sur le site communal, nous peinons à trouver du monde qui s'intéresse à ce poste.

M. Michel Gruaz

Mobilité

Compte tenu de l'ouverture en août 2021 du gymnase de Bussigny qui accueillera environ 800 étudiants dans les locaux de Business Village, un bus articulé assurera les transports entre la gare de Renens et La Croix du Péage. Il est sérieusement envisagé que ce bus poursuive sa route jusqu'à Penthalaz voire Cossonay et assure les transports scolaires des élèves de 7 P à 11 S de Mex, Vufflens-la-Ville et Penthaz, jusqu'à Penthalaz voire Cossonay. L'intérêt de la chose pour notre commune est que les transports publics coûtent moins chers que les transports scolaires. La commission mobilité sécurisée sera informée et consultée pour ce qui est de l'emplacement d'arrêt des bus.

Information des CFF

Nous avons reçu un courrier des CFF nous indiquant que les trois trains, départ de VIV à 6.18, 7.18 et 8.18 en direction de Lausanne ainsi que les deux trains arrivant de Lausanne à VIV à 16.44 et 17.44 étaient supprimés compte tenu de la pénurie de pilotes de locomotives.

Relations avec les CFF

Vous avez entendu beaucoup de choses relatives au projet CFF de création de nouvelles diagonales d'entrée sur le faisceau de notre zone industrielle et autres. En ce qui concerne le projet de construction d'un bâtiment de service sur la parcelle communale 1212 en zone de verdure, nous sommes sur le point de trouver un accord pour ce qui est de la cession d'une surface de 574 m².

Dicastère forêt

La mise de bois n'ayant pas été effectuée, nous disposons encore d'un certain nombre de stères de bois. Pour toute commande, les intéressés peuvent s'adresser à notre boursière.

Location et contrôle du refuge

Dans le cadre de l'organisation des activités de notre employé communal Patrice Panchaud, nous lui avons confié la gestion du refuge, à savoir remise des clefs, contrôles avant et après les locations. Nous profitons de remercier une fois encore Denise Künzi et son mari qui, depuis 2011, ont assumé à notre satisfaction cette tâche exigeante, puisqu'elle nécessite beaucoup de disponibilité et doit être accomplie avant tout durant les samedis et dimanches.

Domaine de l'eau

Nous avons, le 15 juillet dernier, procédé au remplacement des vannes obsolètes de la chambre souterraine située devant l'église, investissement prévu au budget 2020. Le début de la journée a provoqué des sueurs froides au municipal des eaux et aux intervenants puisque certaines vannes à fermer se sont avérées tout d'abord récalcitrantes. Toutes nos vannes de réseau devront donc être prochainement manipulées et contrôlées. Nous tenons à remercier pour leur compréhension les habitants de la centaine de ménages qui ont été privés d'eau durant toute une journée.

Réseau d'eau

Nous avons eu une fuite conséquente sur la conduite communale en polyéthylène du chemin de l'Escabole, ceci à l'endroit d'une prise alimentant une conduite privée. Jeudi 20 août sur le coup de midi nous avons dû dans l'urgence fermer l'eau pour éviter une catastrophe et ceci sans avoir pu aviser tous les usagers. Nous les prions de nous excuser et les remercions pour leur indulgence. Après 3 fuites sur des conduites PE posées en 1993, donc récentes, ce nouveau cas sur une conduite installée en 2004, laisse la Municipalité pour le moins songeuse quant à la bienfacture des travaux réalisés à cette époque.

Remplacement de la conduite du chemin du Moulinet

Les travaux ont commencé et la fouille est déjà réalisée sur près de la moitié de sa longueur. Nous avons eu la désagréable surprise de constater la présence d'énormément de molasse. A certains endroits la terre représente une couche de 30 cm puis nous sommes déjà dans la molasse. Celle-ci est évidemment beaucoup plus résistante et requiert une machine plus puissante. L'avantage c'est que l'entreprise de génie civil n'est pas obligée de sécuriser la fouille au moyen de coffrages mais il est certain que ceci ne compensera pas les surcoûts de creuse.

Remplacement de la conduite d'eau de la Grand-Rue

La conduite en fonte, diamètre 125 mm, qui alimente les bordiers situés entre l'église et le haut de l'Arzillier, a subi une fuite en juin 2019. Notre concessionnaire nous avait alors mis en garde quant au mauvais état de

cette conduite. Lors du remplacement des vannes, un manchon a dû être posé sur cette même conduite M. Salm a une nouvelle fois attiré notre attention sur l'état de ce tronçon. Aussi, compte tenu de ceci mais également de l'opportunité d'obtenir une participation exceptionnelle de l'Etat (environ 1/3) aux coûts de réfection de la chaussée du même secteur, nous avons mandaté notre bureau d'ingénieur pour l'établissement d'un projet de réalisation des travaux, y compris un élargissement du trottoir actuel. Celui-ci sera présenté en primeur à la commission "mobilité sécurisée", qui nous a remis son rapport et à laquelle nous avons proposé quelques dates pour les rencontrer.

Mme Caroline Jaugey

Ecole

A la fin de l'année scolaire 2019-2020, la Direction des écoles a envoyé un courrier de remerciements aux Communes pour l'aide apportée au bon déroulement de cette fin d'année tant au niveau organisationnel qu'au niveau sanitaire.

Pour cette rentrée scolaire 2020-2021, la Direction des écoles ainsi que les Communes ont dû de nouveau travailler de concert pour la mise en place des mesures sanitaires et organisationnelles afin que la reprise de l'enseignement présentiel se fasse dans les meilleures conditions possibles tout en répondant aux exigences de la DFJC (Direction de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture) et de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire).

De ce fait, la Municipalité a recruté du personnel auxiliaire, en la personne de M. Cédric Boss, habitant de Vufflens-la-Ville, afin de seconder notre employé communal, M. Nelso Batista, dans les multiples tâches de nettoyage et de désinfection des bâtiments scolaires exigées par la DFJC (décision n° 178).

Cantine Pic&Croc

Comme annoncé lors du dernier Conseil Communal du 1^{er} juillet 2020, nous avons dû, afin de mettre notre cantine scolaire en conformité auprès de l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants), recruter une éducatrice de l'enfance diplômée ES.

Mme Tania Gysler a donc pris ses fonctions de responsable cantine le 10 août 2020 et a, avec la collaboration de l'équipe éducative déjà en place, préparé au mieux et tout en respectant les mesures sanitaires l'accueil du midi et de l'après-midi des enfants dès le 24 août 2020.

Nous lui souhaitons la bienvenue et lui assurons notre soutien dans sa tâche de responsable de la cantine Pic&Croc.

A ce jour nous avons déjà enregistré 43 inscriptions à notre cantine et en attendons encore ces prochaines semaines.

ASIVenoge

Le Comité de Pilotage de construction pour le projet d'agrandissement du collège du Cheminet à Penthalaz sera constitué de deux membres de la Municipalité de Penthalaz et de l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'ASIVenoge, afin que chacune des 6 Communes de l'ASIVenoge soit représentée. Les Syndics des 6 Communes seront également conviés aux différentes séances.

Sociétés locales

Les différentes sociétés locales ont pu depuis la rentrée du 24 août 2020 reprendre leurs activités.

La salle de sport ainsi que les douches et vestiaires sont de nouveau accessibles avec néanmoins des mesures sanitaires à respecter ainsi que la tenue des listes de présences pour le traçage de la chaîne de transmission.

De plus, toutes les sociétés nous ont fourni un plan de protection édicté par leurs fédérations respectives et respectant les normes OFSP.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 1/2020 « RAPPORT DE GESTION 2019 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad'hoc.

L'ensemble des données écrites a été adressé à tous les conseillers (rapport municipal de gestion et rapport de la commission permanente de gestion).

Rapport de la Commission permanente de gestion

Le rapport de la Commission permanente de gestion, formée de M. Yves Trottet, Président, MM. Pascal Berchier, Samuel Berthoud, Mme Caroline Sennwald et M. Guillaume de Buren, a été remis par courrier à l'ensemble des conseillers, complété par le rapport de la commission permanente des finances, formée de M. Nicolas Pittet, Président, M. Quentin Riva, Mmes Fanny Falconnet, Cynthia Fivaz et M. Pierre-Alain Cochand. Ils ne sont pas lus.

M. Yves Trottet, Président de la Commission de gestion, donne quelques compléments sur la méthodologie d'analyse du rapport de gestion, que les conseillers ont pu lire de manière détaillée dans le document qui leur a été remis.

Sur la forme, la Commission regrette que le rapport municipal de gestion soit structuré de manière un peu opaque, ce qui rend sa lecture difficile. Le traitement des chapitres lui paraît disparate (certains sont très complets, d'autres pas) et l'usage du copié/collé excessif. Dans un esprit d'amélioration continue, la Commission a remis à la Municipalité une table des matières qui pourrait être utilisée pour la rédaction des futurs rapports de gestion. M. Yves Trottet relève que la Municipalité a accueilli cette proposition de manière favorable et constructive.

Sur le fond, par contre, la Commission n'a pas de remarques qui nécessiteraient une attention des plus fortes.

Discussion

- Mme Martine Nicollerat s'interroge sur deux points : à la page 8 du rapport de la Commission de gestion, au point 2.3.13, la phrase « (...) de deux parcelles du périmètre 2 et deviendront des surfaces constructibles » la laisse perplexe. N'est pas plutôt « (...) qui deviendront des surfaces constructibles » ?
- M. Guillaume de Buren lui répond que oui, tout en soulignant qu'il s'agit de la phrase exacte qui figure dans le rapport municipal de base, phrase qui était justement difficilement compréhensible.
- A la même page, au point 2.3.16, « Le Comité souhaite connaître (...) », Mme Nicollerat se demande de quel comité il s'agit. Ou est-ce le même problème que précédemment ?
- M. Yves Trottet lui répond qu'il fallait lire « la Commission ».
- Mme Stéphanie Goldstein relève que, sur le fond, elle rejoint la Commission sur plusieurs aspects ; sur la forme, toutefois, elle se dit désagréablement surprise par cette démonstration didactique qui ne lui paraît pas appropriée. Selon elle, la forme a pris le pas sur l'analyse, indépendamment du fond.
- M. Guillaume de Buren souhaite apporter une précision suite à la deuxième question de Mme Nicollerat. Il relève qu'il n'y a pas d'erreur, qu'il s'agit bien du mot « comité ». Une nouvelle fois, la phrase est reprise telle quelle du rapport de base. Il souligne que cet exemple illustre les interrogations face auxquelles la Commission s'est retrouvée à la lecture dudit document.
- M. Joseph Vanderweckene estime que la réponse donnée par la Municipalité concernant la sécurité du système informatique est trop légère (page 10, point 3.1 du rapport de la Commission de gestion). En effet, l'année 2020 constitue une année charnière pour les communes vaudoises en matière de loi applicable sur la protection des données ; loi qui est de surcroît liée avec le problème de l'informatique. Le conseiller tient à s'assurer que la Municipalité ressente une responsabilité pénale

sur le problème de la protection des données, à la fois sur le plan informatique et sur les fichiers qui seront transmis à l'autorité cantonale. Il souligne encore qu'il faut anticiper la protection des données et, de ce fait, juge nécessaire d'agir en faisant réaliser un audit de sécurité. Il demande que la Municipalité engage quelques fonds afin de s'assurer que la Commune soit en conformité avec la loi sur l'application de la protection des données.

- Mme Cynthia Fivaz souligne que la Loi sur la protection des données est en effet une loi fédérale et cantonale, dont le premier volet a déjà été mis en œuvre il y a une année. La deuxième moitié va arriver, avec une échéance de 6 à 12 mois. Il est actuellement difficile d'évaluer quel sera le futur contenu de ce deuxième volet.
- M. René Parrat encourage et engage lui aussi la Municipalité à réaliser cette indispensable analyse au sein de son administration. Il précise que l'Union des Communes Vaudoises organise deux séances d'information sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (il est d'ailleurs inscrit à celle qui a lieu le lendemain de la séance du Conseil). L'on sait qu'il y a de plus en plus de gros problèmes de sécurité, dans les administrations, liés à l'utilisation de supports externes, tels Dropbox, où transite quantité de données personnelles. Il informe également que l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité teste, par système d'intrusion, le niveau de sécurité informatique des installations afin de délivrer un label cyber-safe. Cette prestation a été testée par M. Parrat. Le coût de la validation pour 5 postes est de CHF 3'700.-, moins un rabais pour les communes, soit CHF 3'200.-. M. Parrat signale encore les possibilités qui existent en mettant à disposition le journal « Point commUNE » qui a paru au printemps 2020 (n° 72).

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal N° 1/2020 du 23 mars 2020
- Oui le rapport de la commission permanente de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'adopter le rapport de gestion 2019 de la Municipalité ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2019 ;
3. de prendre acte des remarques et recommandations de la commission permanente de gestion.

Le préavis 1-2020 est accepté à l'unanimité.

6. PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2/2020 « COMPTES 2019 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre ad hoc.

Rapport de la Commission permanente des finances

Pour rappel, la Commission permanente des finances est formée de M. Nicolas Pittet, Président, M. Quentin Riva, Mmes Fanny Falconnet, Cynthia Fivaz et M. Pierre-Alain Cochand.

M. Hervé Bandini propose de passer en revue le rapport des comptes 2019 thème par thème. Il commence donc par le chapitre 1, « Administration générale ». Après un moment de flottement, le Président constate avec surprise que les comptes communaux n'ont en fait pas été remis par courrier aux conseillers, comme annoncé dans la convocation. Seuls les membres des commissions de gestion et des finances les ont en leur possession ainsi que deux autres conseillers, MM. Equey et Parrat, qui se les sont procurés auprès de l'Administration communale. Suite à ce regrettable oubli, M. Hervé Bandini en assume l'entière responsabilité et présente ses plates excuses à l'Assemblée.

M. Samuel Berthoud propose alors de projeter les comptes à l'écran afin de les examiner poste par poste. Cette solution ne peut néanmoins pas être retenue, car le temps de consultation légal du préavis n'est pas respecté. Il n'est dès lors pas possible de siéger, souligne M. René Parrat.

M. Hervé Bandini annonce alors qu'une séance extraordinaire, uniquement pour les comptes communaux, sera organisée dans les plus brefs délais. En effet, précise M. Olivier Duperrut, Syndic, le délai pour l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2019 par le conseil communal ou général est fixé au 30 septembre 2020.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- M. Hervé Bandini, Président, annonce qu'il a reçu un courrier de Mmes Cynthia Fivaz et Stéphanie Reda daté du 28 août relatif à une proposition d'utilisation du fonds Bobst à des fins de financement de formation et de remise à niveau sur le défibrillateur. Ce courrier sera toutefois traité lors de la prochaine séance du Conseil, car, selon le règlement, les propositions d'utilisation doivent parvenir 20 jours à l'avance pour être portées à l'ordre du jour.
- Concernant l'une des communications de la Municipalité, M. Samuel Berthoud souhaite savoir si une date est fixée pour le cours First Responders et/ou s'il y a un moyen de s'y inscrire.
- M. Eric Maeder, Conseiller municipal, lui répond qu'aucune date n'est fixée à ce jour. Il n'y a en effet plus d'alarmes qui partent pour les bénévoles possédant l'application First Responders. La Municipalité attend que la situation actuelle se débloque et reprendra contact avec la société en 2021.
- Suite à son intervention lors de la présentation des CFF, M. Sébastien Fabre souhaite revenir une seconde fois sur ce sujet. Il propose d'observer l'horaire matinal à la gare de Vufflens-la-Ville : un train à 7h16, un autre à 7h41 et un troisième à 7h49. Pourquoi les CFF ont-ils pris la décision de supprimer celui de 7h16, un train bien situé dans l'horaire ? S'ils doivent ôter un train pour des questions liées au manque de mécaniciens (ce qu'il comprend), pourquoi ne pas supprimer celui de 7h49 afin d'en garder deux chaque 30 minutes (et pas deux à 8 minutes d'intervalle) ? C'est inacceptable à ses yeux, d'autant plus que la moitié des 30 à 50 usagers présents sur le quai le matin est restée en rade. Il prie donc la Municipalité de relancer les CFF sur ce point et lui remet le même rapport que lors de la présentation préalable, en supposant qu'il sera classé moins facilement verticalement...

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, le remercie et lui confirme que la Municipalité va intervenir. Il souligne toutefois que, sur la question des deux trains qui se suivent, l'un des trains venant de Vallorbe et l'autre d'Yverdon, cela peut expliquer le choix de suppression.
- M. René Parrat demande si la Municipalité va s'engager sur ce dossier, comme elle l'a fait précédemment pour d'autres questions, notamment de la route cantonale, du bruit, etc. ? Se donner les moyens de faire opposition le cas échéant ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond qu'il s'agit d'une très bonne question... La Municipalité a reçu le rapport de l'ensemble des nuisances, l'étudie et l'a également soumis à M. Roland Kalberer, consultant « bruit » pour Vufflens-la-Ville. Donc, oui, ce dossier sera suivi.
- Dans le même ordre d'idée, M. René Parrat poursuit en se demandant si, sur un plan plus juridique, il n'y aurait pas une faille qui pourrait être exploitée, indépendamment du bruit ?
- « Certainement » lui répond M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, en soulignant que la Municipalité se penche attentivement sur les pages de ce rapport.
- Sur une note plus légère, Guillaume de Buren ironise en disant que, dans le courrier qui sera adressé à la Régie fédérale, pourra figurer une note concernant l'interdiction d'utiliser l'ascenseur de la gare de Vufflens-la-Ville à plus d'une personne !!!
- Mme Marie-Hélène Baumann relève que la présentation des collaborateurs des CFF était difficilement audible. Serait-ce possible de mettre un micro à disposition la prochaine fois ?
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que oui.
- En clôture de la discussion, M. René Parrat ose le trait d'humour suivant : « Les CFF manquent de voix » !

CLÔTURE

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hervé Bandini, clôt la séance en réitérant les excuses du Bureau pour le fâcheux désagrément engendré par l'oubli des comptes communaux 2019 dans le courrier du 13 août dernier. La date de la séance extraordinaire sera communiquée rapidement.

La séance a été levée à 20h50.